



Faire l'état des lieux sans payer le dernier mois.?

Par **Samio**, le 15/10/2015 à 14:04

Bonjour,

Je vais quitter mon appartement que j'ai loué en non meublé depuis déjà 2 ans, pas de défaut de paiement sauf des petits retards par oubli.

aujourd'hui pour fixer un RDV d'état des lieux pour remettre les clés l'agence refuse de le fixer tant que j'ai pas payer le dernier loyer.

j'ai lui expliqué que je n'ai pas assez d'argent pour le moment et j'ai lui proposé de faire les comptes après l'état des lieux pour compléter le loyer avec le dépôt de garantie et puisque j'ai fait des travaux de peinture et refaire le plafond à ma charge y aura pas des dégâts que je vais payer et le dépôt de garantie va être me restituer complètement.

l'agence me dit que c'est la loi et ils ne peuvent pas faire autrement.

Donc j'aimerais savoir si c'est vraiment la loi et si c'est le cas comment je peux faire pour que je puisse faire l'état des lieux et remettre les clés, et payer la déférence du loyer et la prime de garantie après la remise des clés.

je vous remercie par avance si vous pouvez me renseigner.

Par **janus2fr**, le 15/10/2015 à 18:44

Bonjour,

Le dépôt de garantie n'a, effectivement, pas vocation à servir de paiement pour le dernier loyer.

Par **Samio**, le 15/10/2015 à 20:53

Bonsoir,

oui et pour le RDV d'état des lieux, je ne peux pas le faire si je paye pas le dernier loyer?